RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.C.G.D
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 rue André Pingat, Bp 441 - 51065 REIMS CEDEX
524 908 183 RCS REIMS

DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 30 DECEMBRE 2024

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Gonzague DUQUESNE,**
  Propriétaire de quatre cent quatre-vingt-quinze actions, ci 495 actions

- **Madame Sophie DUQUESNE,**
  Propriétaire de cinq actions, ci 5 actions

Seuls associés détenant la totalité des cinq cents (500) actions et droits de vote composant le capital de la Société ;

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

- La SARL **CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT,**
  Société dont le siège social est fixé 33 boulevard Jeanne d'Arc - 59500 DOUAI, immatriculée au RCS de DOUAI sous le numéro 538 427 592 ;

Pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert à la date 1er janvier 2024, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

La SARL **CONSEIL AUDIT COMMISSARIAT**, par le biais de son représentant légal, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés décide, à l'unanimité, de nommer, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

- La SAS **AEQUITAS AUDIT - SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES,**
  Société dont le siège social est fixé Z.A. du Pré Catelan, 9 rue Delesalle - 59110 LA MADELEINE, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 046 350 088 ;

Pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert à la date 1er janvier 2024, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

La SAS **AEQUITAS AUDIT - SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**, par le biais de son représentant légal, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ses fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés confère, à l'unanimité, tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Il sera fait mention du présent acte sous seing privé sur le registre des décisions des associés.

Monsieur Gonzague DUQUESNE

[redacted]

Madame Sophie DUQUESNE

[redacted]